

**MINISTERE D’ETAT, MINISTERE DE L’EMPLOI, DES AFFAIRES SOCIALES**

**ET DE LA SOLIDARITE**

**------------------------------------**

**DIRECTION REGIONALE**

**DU BELIER**

----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**CENTRE SOCIAL YAMOUSSOUKRO**

***TERMES DE REFERENCES***

*PROJET CLEVERLE*

*Atelier de soutien et de créativité jeunes et enfants de/dans la rue*

*Avril – Septembre 2012*

**

# CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L’Unicef définit les enfants de la rue en fonction des paramètres suivants :

* Ils habitent la ville
* Les relations familiales sont faibles si elles existent
* les enfants développent des stratégies de survie
* La rue est leur habitat principal et remplace la famille en tant qu’instance de socialisation
* Les enfants sont exposés à des risques spécifiques importants.

Ces enfants *de la rue* sont à distinguer des enfants *dans la rue* qui travaillent dans la rue et qui rentrent quotidiennement dans leur famille. Toutefois, ils ont des caractéristiques communes qui sont liées à la vie menée dans la rue. Ils développent des stratégies de survie parce que la rue leur fournit des ressources nécessaires pour survivre, mais c’est à eux de tirer un profit de ces ressources en prenant des initiatives, en menant des actions dynamiques pour rester en vie et se protéger contre d’éventuelles menaces.

Il paraît aussi intéressant de noter que cette population infantile suscite des réactions méprisantes et le plus souvent excluantes dans les pays en développement. Celles-ci se manifestent par un *labelling* qui varie selon les pays. Ainsi, au Pérou, les enfants de la rue sont nommés *pajaro frutero* ou oiseau fruitier, car ils volent des fruits au marché pour se nourrir. Au Rwanda, ils portent le surnom de *saligoman* ou sale gamin*,* auZaïre ils font figure de moineaux, etc.

Dans le monde, la situation déjà précaire des enfants affectés, se trouve aggravée. Certains sont séparés de leurs familles et se retrouvent sans véritable protection, en proie à des exploitations de tout genre.

*Le contexte ivoirien*

La particularité de la société ivoirienne réside dans sa dualité fondée sur deux formes d’organisations différentes qui coexistent avec plus ou moins de succès : une forme traditionnelle et une forme moderne. Les événements historiques expliquent en grande partie cette dualité. Nous allons voir que cette coexistence se traduit par une désorganisation profonde, les référentiels changeant en fonction des circonstances.

L’évolution de la famille ivoirienne illustre bien le caractère ambivalent de cette société. La famille évolue peu à peu d’une structure étendue traditionnelle à un schéma « moderne ». Ce processus induit une bipolarisation apparente, les deux formes coexistant encore. On peut escompter à terme, si la Côte d’Ivoire suit les schémas démographiques courants, que la forme nucléaire devienne dominante. Cependant, la famille étendue, celle qui, selon P. du Prey, ajoute à la famille conjugale les cousins, les oncles, les alliés, demeure une entité qui parvient encore à s’imposer, particulièrement lors de circonstances difficiles (décès, problèmes dans la sphère des activités économiques, perte d’emploi nécessitant des ressources temporaires originaires in fine de la famille étendue)

Les enfants et les jeunes (élément majeur de toute famille) occupent une place considérable dans la société ivoirienne. Cette catégorie de population est importante au plan démographique, environ 57% de la population ivoirienne est composée de personnes de moins de 20 ans. Les jeunes et les enfants sont par ailleurs l'objet de nombreuses attentions, surtout dans la sphère traditionnelle. Afin de mieux appréhender les facteurs entravant le développement de l’enfant dans la société moderne, nous allons préciser les modalités de sa socialisation dans le contexte traditionnel ivoirien.

# [*Le caractère excluant du système scolaire*](file:///D:\Docs%20CSY\OEV%202009%202010%20%202011\Cleverle\Enft%20de%20la%20rue%20a%20Abj.html#tocfrom1n11)

Le système scolaire ivoirien représente aujourd’hui le lieu d’exclusion d’un nombre relativement important d’ivoiriens de tous les âges et de tous niveaux (allant du primaire jusqu’au supérieur), alors même qu’il a été, jadis, le lieu de formation de l’élite ivoirienne. Bien qu'il existe peu de données statistiques précises sur le nombre de déscolarisés en Côte d’Ivoire, on estimait en 1991 que 102.000 enfants du primaire étaient exclus chaque année du système éducatif, et que 70% des élèves inscrits en premier cycle n’atteignent pas le second cycle. Trois grandes raisons permettent d'expliquer cette éviction du système scolaire, elles correspondent par ailleurs à des périodes importantes de l’histoire de la Côte d’Ivoire, de la colonisation à nos jours.

Cette population infantile de la rue est constituée de mineurs de sexe masculin (dans la grande majorité des cas) dont l’âge varie selon les pays entre huit et dix-huit ans, parfois plus. Ces enfants se retrouvent dans la rue car c’est le seul endroit qui leur demeure accessible.

Ces enfants sont privés de leur droit à l'éducation parce que leur famille n'a pas les moyens de payer leur scolarité, parce que leurs communautés sont trop pauvres ou trop isolées pour avoir une école et du matériel scolaire, ou parce qu'ils doivent travailler pour compléter le revenu du foyer.

**Promouvoir la protection de l'enfance.** La Déclaration du Millénaire des Nations Unies insiste sur la protection des enfants vulnérables, et non sans raison : chaque année, des dizaines de millions de jeunes dans le monde sont victimes de l'exploitation, des mauvais traitements et de la violence. Ils sont enlevés chez eux ou à l'école et recrutés pour prendre part à des conflits armés, ils sont exploités sexuellement ou vendus et forcés de travailler dans des conditions abominables. Les filles sont particulièrement vulnérables, surtout lorsqu'elles ne sont pas scolarisées. Elles souffrent aussi de sévices qui sont peut-être tolérés dans leur société, mais qui portent gravement atteinte à leurs droits : elles sont victimes de la violence au foyer, elles ne sont pas autorisées à aller à l'école, et on les force à se marier à un âge précoce ou à subir des mutilations génitales.

***Rappelons que des dispositons legislatives comme La CDE en son Article 29[[1]](#footnote-1) stipule que les etats*** parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités; Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des Principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

***En son Article 39*** Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation Physique et psychologique et la réinsertion sociale de tout enfant victime de toute forme de Négligence, d'exploitation ou de sévices, de torture ou de toute autre forme de peines ou Traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou de conflit armé. Cette réadaptation et cette Réinsertion se déroulent dans des conditions qui favorisent la santé, le respect de soi et la Dignité de l'enfant.

***L’Article 42*** Les Etats parties s'engagent à faire largement connaître les principes et les dispositions de La présente Convention, par des moyens actifs et appropriés, aux adultes comme aux

Enfants.

Le quartier habitat ou se trouve le grand marché central et plusieurs d’autres commerces et activités diverses est un lieu de raliement de ces enfants qui viennent y passer la journée pour exerçer de petits métiers tels cireur, "Djosseur de Nama", porteurs, vendeur de lingettes, tantie bagage, aide ménager(e) des restaurants, etc.

# OBJECTIFS

## Objectif général

Contribuer à la réhabilitation socio-éducative des enfants de/dans la rue de la commune de Yamoussoukro.

## Objectifs spécifiques

Offrir un cadre d’épanouissement de créativité et d’expression aux enfants

Comprendre leurs conditions de vie et leurs problèmes

Rechercher les moyens de leur réinsertion socio-éducative et professionnelle

# RESULTATS ATTENDUS

Les enfants de /dans la rue disposent d’un cadre sain et sécurisé pour s’épanouir et exprimer leurs idées

Les conditions de vie des enfants de/dans la rue sont cernées par les travailleurs sociaux afin de mieux adapter les mesures à prendre

Des moyens sont mobilisés pour répondre aux besoins exprimés par les enfants de/dans la rue.

# METHODOLOGIE

La méthodologie s’inspire de la théorie développé dans le cadre du projet EDEJU[[2]](#footnote-2) développé par WOLFGANG Helmeth dans le cadre d’une étude sociologique menée en collaboration avec le professeur ABDOU Touré de l’université de Cocody. Celle-ci s’est déroulée dans les années 90 au niveau de plusieurs sites de la cote d’ivoire (Abidjan, Aboisso, Korhogo)

Le projet EDEJU est le champ d'application d'une conception de l'épanouissement humain et du développement d'un groupe social, fondée sur l'exploitation des intérêts, des aptitudes et des tendances naturelles que l'individu se découvre à travers le jeu, qui est la première activité à laquelle s'est livré chaque être humain.

Le principe retenu par l'Institut EDEJU consiste à faire évoluer les habitudes naturelles acquises en bas âge à travers le jeu. L'enfant peut ainsi découvrir différents champs d'investigation, puis, au fur et à mesure de ses intérêts, il arrive souvent que l'enfant se passionne pour un domaine particulier; il devient   en grandissant très expert dans ce domaine de prédilection, et peut décider ultérieurement d'en faire sa profession, qu'il exercera avec dynamisme et passion, car elle résultera d'un choix personnel.   
L'enfant passe ainsi du stade du jeu à celui de la passion, puis au stade de la spécialisation, qui déboucherait elle-même sur l'installation (création d'une exploitation ou d'une entreprise, stade "final" où  les capacités acquises au cours de ce processus deviennent des qualités rémunératrices).

Cette théorie stipule que tout enfant (individus) dispose de capacités intrinsèques parfois cachées par les contraintes sociales scolaires ou culturelles. La stratégie est d’offrir aux enfants un encadrement souple et non académique ou institutionnel qui permet d’éveiller en eux les talents cachés. Cela peut se faire à travers des jeux éducatifs étant entendu que le jeu est pour l’enfant le meilleur moyen d’exprimer ses émotions, intérêts et passions.

# PERIODE

Ce projet s’étalera pour sa phase pilote sur six (6) mois dans la commune de Yamoussoukro notamment au Centre Social de Yamoussoukro et éventuellement sur d’autres sites selon les besoins et les disponibilités. Au bout de cette période, une évaluation permettra de l’extension ou autre mesure à prendre.

# PARTICIPANTS/CIBLE

Les participants à ces atelier sont les enfants de ou dans la rue sans distinction de sexe de la commune de Yamoussoukro ; cette cible n’exclut pas d’autres enfants sans rupture familiale mais dont la situation peut être difficulté. Un maximum de 20 personnes sera souhaité avant la phase d’extension.

# FACILITATEURS

Ces ateliers seront encadrés par les travailleurs sociaux du Centre Social sous la responsabilité de la Directrice. Les agents des structures membre des PFC OEV volontaire y prendront parts en fonction de leurs disponibilités. D’autres jeunes plus âgés parmi la population cible, bénévoles, seront mis à contributions afin d’engagée la pérennisation de l’activité entre les enfants eux même.

# AGENDA PROVISOIRE DES ATELIERS

Ce projet prévu pour s’étendre sur une période de 06 mois pour sa phase pilote occupera les plages de l’après-midi du mercredi entre 14h et 16h30 sur le site du Centre Social de Yamoussoukro.

# MATERIELS ET FOURNITURES POUR LES ATELIERS

* Jeux éducatifs (ballons de football, tennis de table, puzzle, baby-foot, voiturette, marionnettes, Ludo, jeu échec, fléchettes, autre)
* Matériel de bricolage (scie à lame, ensemble tourne-vice, scie sauteuse, contre-plaqué, colle à bois, colle forte, cutter, vernis, peinture, lunettes de protection, etc.)
* Matériel de dessin (peinture, gouache, pinceaux, papier canson, toiles, ensemble géométrique,
* Gouter (sandwich, lait, sirop, sachet d’eau, etc.)
* Trousse de soin (coton, daquin, ciseau, compresse, Bétadine, bande, gants, etc.)

# BUDGET

1. Convention internationale des droits de l'enfant Convention des Nations-Unies du 20 novembre 1989 [↑](#footnote-ref-1)
2. [www.edeju.org](http://www.edeju.org) [↑](#footnote-ref-2)